



Formation Luca Pacioli

LE CONSEIL DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Dans le cadre des formations comptables, proposées par la CORREF et la Fondation des Monastères, le premier de l'année **2026** propose de traiter différentes caractéristiques relatives au Conseil économique des instituts. La participation à ce **webinaire est gratuite sur inscription**. Possibilité d'y participer en équipe comptable ou en conseil.

Au n° 61 du document intitulé « L'économie au service du charisme et de la mission », publié par le dicastère en 2018, il est demandé que « Le droit particulier, selon la norme du canon 1280, pour l'Institut et pour les Provinces, doit prévoir un Conseil, ou toute dénomination analogue, pour les affaires économiques ». C'est dans cet esprit que le webinaire du 10 février 2026 se propose de présenter quelques conseils pour mettre en place un tel conseil des affaires économiques dans une congrégation : ses objectifs et son déploiement.

Vous trouverez ci-dessous le lien d'inscription en ligne du webinaire du **10 février 2026** :

<https://conseildesaffaireseconomiques2026-webinaire.venio.fr/fr>

Clôture des inscriptions : 1^{er} février 2026

Attention. Aucune inscription ne sera enregistrée par téléphone ou par e-mail.

Deux séquences sont proposées. Leur programme est identique ; seule leur présentation est adaptée au public visé.

Mardi 10 février	10h00-11h00 500 participants	Pour les supérieurs majeurs et économies
	15h00-16h00 500 participants	Pour les économies et personnels en charge auprès des économies

Les économies sont invités à participer aux deux séquences.

Merci de vérifier avec soin l'**adresse de messagerie** que vous indiquerez. C'est à cette adresse que parviendra le lien d'accès au webinaire à partir du 3 février 2026.

Rappel. Cette formation s'adresse exclusivement aux supérieurs majeurs, aux économies, et aux personnels en responsabilité auprès des économies. Les bénéficiaires susmentionnés s'engagent à considérer comme strictement confidentiels les documents et informations afférentes à la formation et s'interdisent d'en divulguer le contenu à des tiers, sauf à y avoir été préalablement autorisés par écrit. Nous vous remercions pour votre compréhension et comptons sur votre diligence.

Luca Pacioli est l'inventeur de la comptabilité moderne dite « en partie double » encore en vigueur aujourd'hui. Ce moine franciscain du XV^e siècle, contemporain et ami de Léonard de Vinci, est l'auteur d'un magnifique ouvrage appelé *La divine proportion*. Dans le chapitre V de ce manuel de mathématique, de géométrie, d'art et d'architecture, Luca Pacioli a inséré une petite pépite intitulée « *Traité des comptes et des écritures* ». Les règles comptables qui y figurent ont été écrites en 1498, mais sont toujours d'actualité aujourd'hui !

